



Plainte pour mise en danger d'autrui pour un retard.

Par **jamie_old**, le **23/10/2007** à **20:31**

Voilà, aujourd'hui je suis venue chercher mon fils de 6 ans au CP en retard à son école (d'un 1/4 d'heure), j'ai eu un examen médical qui a duré (1h) plus longtemps que prévu et ce n'est qu'à la fin de celui-ci que j'ai vu l'heure (puisque mon portable était mon sac, lui disposé dans une cabine). C'est le second retard de l'année sachant qu'au premier j'avais 5 min de retard et on m'avait demandé une décharge de sortie (chose qui a été faite)...

donc je suis partie à la va vite chercher mon fils, inquiète pensant qu'on l'avait laissé m'attendre puisque j'avais signé cette décharge, paniquée, j'ai même eu un petit accrochage avec une autre voiture en route (rien de grave heureusement). Le pire est que je n'avais même pas de forfait téléphonique pour prévenir qui que ce soit.

A mon arrivée, mon fils était à l'intérieur de l'école avec le service de cantine...soulagement...on m'a annoncé que le directeur souhaitait me voir et c'est ce que j'ai fait à 13h15 commençant mon propos par le fait que j'avais effectivement tous les torts mais voilà il me dit qu'il a le devoir de porter ces retards devant le procureur de la république pour mise en danger d'autrui, car selon lui en ne venant pas à l'heure, mon fils était exposé au danger et qu'en tant que citoyen et bon père de famille il ne pouvait laisser faire cela!!!!!! achèvement total...entendre dire qu'on est une mauvaise mère sur la base d'un retard!! surtout que ce "bon" père de famille et honorable citoyen n'éprouve pas un milliardième de l'amour, de l'affection, de l'attention que j'ai pour mon fils...

Cependant, remise de mes émotions, il faut dire en effet que son accueil m'a mise en larmes, j'ai l'impression que tout cela est du "bluff", je repense à notre discussion, une fois c'est une plainte au procureur de la république, une autre fois c'est les services de l'enfance etc...

Ce qui m'inquiète, c'est qu'il me demande une attestation de mon heure d'arrivée pour le mettre dans le cahier d'appel afin selon ses termes "égayer mon dossier et pouvoir le présenter contre moi"...

Bref, je ne comprends la dimension de cette affaire, quels les droits du directeur, quelle est la véracité des charges qui peuvent être retenues pour avoir été en retard...bref je suis perdue même je suis surtout blessée...blessée d'avoir été jugée irresponsable envers ce que j'ai de plus cher : mon fils.

Merci infiniment de votre aide.

Par **papa tango charly_old**, le **23/10/2007 à 20:46**

la question est: où veut-il en venir ?

vous avez dû lui taper dans l'oeil, et ce malade essaye de vous terroriser pour vous jeter dans son lit....

c'est du pipeau, ce qu'il vous chante!